



POLITIQUE DE SÉCURITÉ URBAINE





POLITIQUE
DE SÉCURITÉ
URBAINE

Table des matières

Mot de la mairesse	5
Mot du président	6
Pourquoi une Politique de sécurité urbaine?	7
La démarche privilégiée	9
La sécurité urbaine	11
La situation et les enjeux propres à Repentigny	13
Le but et les objectifs de la politique	17
Les orientations et les priorités d'action	19
Orientation 1	
Orientation 2	
Orientation 3	
Orientation 4	
Mise en œuvre et suivi de la politique	24
Conclusion	28
Remerciements	29
Comité de coordination	30
Comité de travail	30



| Imprimé sur papier Rolland ENVIRO100, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo.





Mot de la mairesse

La Politique de sécurité urbaine de la Ville de Repentigny a été adoptée dans un contexte qui explique, à lui seul, la pertinence de notre démarche.

En effet, dans le bilan des dix premières années de la nouvelle Ville de Repentigny, nous avons réalisé à quel point cette grande ville avait réussi à préserver son visage humain. Je n'userai pas de fleurs de rhétorique pour évoquer notre croissance phénoménale des dernières années qui nous positionne parmi les villes les plus importantes du Grand Montréal, voire du Québec.

Si son caractère humain a été préservé dans toutes ses dimensions, le prochain défi, pensons-nous, sera d'en assurer la pérennité dans la perspective d'un sentiment de sécurité optimal. C'est l'objectif ultime de la Politique de sécurité urbaine qui transcende le cadre de la sécurité publique pour atteindre ceux de l'aménagement, des travaux publics, de l'environnement, du transport, des infrastructures, des loisirs, des sports, de la vie communautaire, bref, toutes les dimensions de la vie repentinoise.

Pour paraphraser une expression chère à une autre de nos politiques, soit celle de la famille et des aînés, nous souhaitons, plus que jamais, penser et agir en fonction des citoyennes et des citoyens dans les décisions et la réalisation de projets afin de maintenir leur sentiment de sécurité.

Je remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens, de même que les représentants d'organismes et les employés municipaux qui ont été associés à la réalisation de la Politique de sécurité urbaine. Leur contribution est majeure pour notre épanouissement collectif.

Enfin, je rends hommage à monsieur Raymond Hénault qui, à titre de président de la commission de la Sécurité urbaine, a su mener ce dossier à bon port.

A handwritten signature in black ink that reads "Chantal Deschamps Ph.D." The signature is fluid and cursive.

La mairesse, **Chantal Deschamps, Ph. D.**

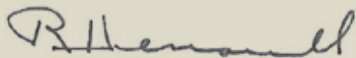
Mot du président

L'itinéraire qui nous a conduits à livrer cette Politique de sécurité urbaine a été marqué, à toutes les étapes, par un effort collectif de partenaires consciencieux rassemblés autour d'un objectif commun : favoriser le sentiment de sécurité des Repentignaises et des Repentignois.

Au moment d'entreprendre notre démarche vers l'adoption de cette politique, le bilan de la Ville de Repentigny en matière de sécurité était très positif; il serait donc permis de se demander pourquoi s'y attarder ? Simplement parce que maintenir un haut degré de sentiment de sécurité au sein de la population est un objectif en soi. Il ne suffit pas de l'atteindre, il faut le perpétuer.

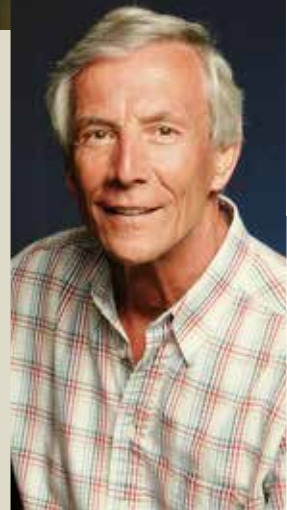
C'est ainsi que tous les services municipaux ont été conviés autour d'une même table pour partager leurs expériences et leurs idées. Dans cette même perspective, la population a aussi été consultée, au printemps 2012, dans le cadre du Forum de la sécurité urbaine, de même que les jeunes lors de rencontres organisées en milieu scolaire. Cette démarche me rend très fier, car j'aime souligner à quel point la responsabilisation de chacun des acteurs est déterminante pour notre réussite collective. Cette Politique de sécurité urbaine n'est pas l'œuvre seule de la Ville de Repentigny, c'est la vision d'une communauté à valeurs ajoutées, c'est-à-dire que chacune et chacun l'a bonifiée à sa façon.

Je tiens à remercier les citoyennes et les citoyens de tous âges, les représentants d'organismes, les directions des services municipaux, ainsi que mes collègues du conseil municipal pour cette autre belle réussite signée Repentigny.



Raymond Hénault

Président de la commission de la Sécurité urbaine





Parc de l'Île-Label. Photo ©Michel Pitre

Pourquoi une Politique de sécurité urbaine?

La sécurité constitue un élément clé de la qualité de vie en milieu urbain. Un environnement sûr permet aux personnes et aux familles de s'épanouir pleinement. Il est à la base d'un développement social et économique durable, tout en contribuant à la vitalité civique d'une municipalité. La sécurité est une préoccupation quotidienne pour les citoyennes et les citoyens que ce soit dans leur domicile, dans les rues et les parcs de leur quartier, sur les grandes voies de circulation, dans les espaces commerciaux et les zones industrielles, de même que lors des événements publics.

Les sondages réalisés par la firme Léger Marketing en 2007, 2008, 2009 et 2012 sur l'appréciation des services dispensés par la municipalité indiquent que le taux de satisfaction le plus élevé est celui accordé à la sécurité publique. Dans la même foulée, les personnes interrogées en 2008 et 2009 ont affirmé que le service de sécurité publique était pour elles le plus important parmi ceux dispensés par la municipalité. Ces données traduisent l'importance que les citoyennes et les citoyens de Repentigny accordent à la sécurité dans leur milieu de vie.

Depuis plusieurs années, la Ville de Repentigny reconnaît et donne priorité à la sécurité. Ainsi, la Politique de la famille et des aînés adoptée en 2007 met l'accent sur l'importance d'« effectuer des efforts constants pour assurer la sécurité et accroître le sentiment de sécurité en gardant une vigie sur tous les aspects qui affectent la quiétude des citoyens et en y réagissant. »

À l'échelle municipale, une politique de sécurité urbaine permet de mobiliser et de mettre en valeur le rôle des différents acteurs afin de maintenir et de développer des milieux de vie sûrs. Elle permet de développer une vision commune partagée par l'ensemble des services municipaux et les autres intervenants institutionnels et communautaires. Elle canalise leurs énergies vers la réalisation d'actions concrètes et concertées contribuant à améliorer la sécurité au quotidien. Une telle politique favorise le développement de l'esprit civique et l'engagement citoyen.

C'est dans cette perspective que les autorités de la Ville de Repentigny ont souhaité se doter de l'outil que constitue une politique de sécurité urbaine afin d'offrir à la population un cadre de vie de la meilleure qualité possible au plan de la sécurité. En ce faisant, la municipalité affirme sa volonté d'être résolument proactive face aux enjeux liés à l'insécurité et d'innover dans la recherche d'approches et de solutions pratiques avec l'appui de ses employés, de ses partenaires et des citoyennes et citoyens de Repentigny.





La démarche privilégiée

Suite à une présentation faite en mars 2010 aux élus et aux gestionnaires municipaux sur la sécurité urbaine, la Ville de Repentigny a amorcé l'automne suivant les travaux en vue d'élaborer la présente politique. L'approche retenue a été dès le départ de mobiliser des élu-e-s et l'ensemble des services municipaux dans cette démarche de réflexion. Un comité de coordination et un comité de travail ont été mis sur pied. Formés de conseillers municipaux, de directeurs de service, de chefs de division et d'autres personnes ressources, ces comités ont eu pour mandat de recueillir et d'analyser toutes les données pertinentes et de dégager un portrait global des enjeux en matière de sécurité. Ils se sont penchés sur les tendances sociodémographiques, sur l'évolution de la criminalité ainsi que sur les politiques et les programmes déjà en place dans la municipalité.

Ces comités ont de plus proposé et coordonné un processus de sensibilisation et de mobilisation des employés municipaux ainsi qu'une démarche de consultation auprès de la population. Les employés de la municipalité ont été sensibilisés dans chacun des services par des rencontres avec les gestionnaires et des bulletins d'information. Plusieurs d'entre eux ont également eu l'occasion de participer en avril 2012 à l'une des trois sessions d'animation théâtrale qui avaient pour but d'alimenter la réflexion et de recueillir leurs commentaires et suggestions quant aux enjeux et aux problématiques en matière de sécurité. Ces sessions ont mis en lumière la complémentarité des interventions municipales et l'importance de la coordination sur le terrain. Enfin, les employés ont été invités à faire part, dans chacun de leur service, de leurs propositions au sujet du contenu et des priorités de la Politique de sécurité urbaine.

La Ville de Repentigny a estimé fort important de prendre le pouls de la population sur les perceptions liées à la sécurité. Un sondage à cet effet a été commandé à la firme Léger Marketing. Le sondage a été mené en avril 2012 auprès de 807 personnes résidant à Repentigny dont 102 employés municipaux. Les répondants ont été notamment interrogés sur leur perception de la sécurité dans différents lieux, sur les facteurs pouvant influencer cette perception et sur les éléments à améliorer afin de rendre les milieux de vie encore plus sûrs.

Afin d'approfondir la réflexion et d'échanger directement avec les intervenants et les citoyens, un Forum sur la sécurité urbaine a eu lieu le 28 avril 2012. Plus de 100 personnes et représentants d'organismes du milieu, d'institutions et du secteur privé ont participé à cet événement. Des échanges en ateliers ont permis de préciser les priorités d'intervention souhaitées en matière d'aménagement urbain, de gestions des lieux publics, de comportements civiques et d'engagement citoyen en plus des partenariats à développer ou à renforcer entre la municipalité et les acteurs institutionnels et communautaires.

Une démarche de consultation particulière a également été menée en juin 2012 auprès de jeunes de la municipalité afin de jeter un éclairage sur leurs perceptions et leurs suggestions au plan de la sécurité. Cette démarche s'est faite en partenariat avec l'organisme L'Avenue, justice alternative. Trois groupes d'adolescents âgés de 15 à 17 ans de quatrième secondaire ont été rencontrés en milieu scolaire et trois autres groupes de jeunes âgés de 12 à 25 ans l'ont été dans d'autres milieux de vie.



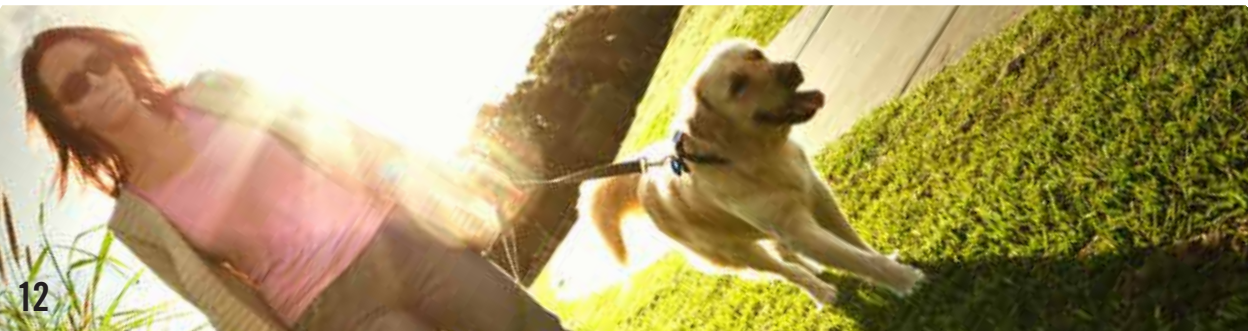
La sécurité urbaine

La sécurité est un élément essentiel de la qualité de vie dans une municipalité. Elle réfère à la fois à la sécurité des personnes et à la sécurité des biens. Les citoyennes et les citoyens de tous les âges souhaitent au quotidien être et se sentir en sécurité dans leur domicile, dans leur quartier, dans les lieux et les espaces publics qu'ils fréquentent et sur les voies de circulation. Ils souhaitent également être sensibilisés aux risques et être prêts à faire face aux sinistres et aux catastrophes naturelles qui peuvent survenir. Ils aspirent à vivre dans un environnement paisible au sein d'une communauté apte à gérer de façon harmonieuse les conflits.

La sécurité urbaine est définie comme l'ensemble des éléments qui contribuent à rendre un milieu de vie plus sûr et à réduire et à prévenir la délinquance, la violence, les risques et l'insécurité. Dans cette perspective, la sécurité urbaine englobe et va au-delà de la notion habituelle de sécurité publique qui réfère aux mandats et aux actions des services de police, des services de prévention des incendies et des responsables de la sécurité civile. Elle appelle à une contribution de l'ensemble des services municipaux, incluant l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les permis, les travaux publics, la culture, les sports et les loisirs, la vie communautaire ainsi que les communications avec les citoyens. Le concept de sécurité urbaine ouvre également la voie au renforcement de la concertation et des partenariats dans l'action avec les autres intervenants institutionnels, les organismes communautaires, le secteur privé et les citoyennes et les citoyens.

Dans ce contexte, la sécurité dans une municipalité sera le résultat d'un effort collectif et de la combinaison de différentes approches qui s'avèrent complémentaires :

- L'action traditionnelle du service de police en matière de la lutte contre la criminalité, de sécurité routière, d'application des règlements et de prévention, celle du service de prévention des incendies au plan du respect des normes, de la sensibilisation de la population et de la sécurité civile ainsi que celle de la division inspection du service d'aménagement et de développement du territoire en ce qui a trait au respect des règlement municipaux.
- Les interventions en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'animation urbaine qui favorisent une conception sécuritaire des quartiers, des voies de circulation, des parcs et des rues commerciales et qui permettent à la population de s'approprier les espaces publics.
- Les services offerts et les actions de prévention auprès des citoyens et des groupes plus susceptibles d'être sensibles face à l'insécurité, notamment les jeunes, les femmes et les aînés, ainsi que les activités visant le rapprochement intergénérationnel et interculturel.
- La promotion du respect, des comportements civiques et responsables, des valeurs de paix, d'égalité et de tolérance ainsi que de l'engagement citoyen.



La situation et les enjeux propres à Repentigny

La Ville de Repentigny jouit d'une situation enviable au plan de la sécurité et se compare très avantageusement avec d'autres municipalités de même taille. Les dernières statistiques officielles disponibles sur la criminalité au Québec démontrent que les taux des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété pour la municipalité sont significativement inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec.

Crimes contre la personne

Municipalité / Territoire	Taux d'infractions pour 100 000 habitants			
	2008	2009	2010	2011
Ensemble du Québec	1 065	1 060	1 037	1 017
Repentigny (incluant Charlemagne)	436	473	444	404

Crimes contre la propriété

Municipalité / Territoire	Taux d'infractions pour 100 000 habitants			
	2008	2009	2010	2011
Ensemble du Québec	3 432	3 330	3 070	2 820
Repentigny (incluant Charlemagne)	2 255	2 362	2 075	2 003

Source: Statistiques 2008, 2009, 2010 et 2011 sur la criminalité au Québec, ministère de la Sécurité publique du Québec. Extraits des tableaux sur les infractions selon les infractions au Code criminel pour l'ensemble du Québec et pour les territoires des corps de police municipaux.

Par ailleurs, le sondage Léger Marketing d'avril 2012 sur la sécurité urbaine révèle que « les citoyens de Repentigny ont un fort sentiment de sécurité dans leur ville (note moyenne de 8,2 sur 10) de même que lorsqu'ils circulent dans leur quartier ou lorsqu'ils assistent à des événements publics ». Ce sentiment de sécurité est partagé par tous les groupes d'âge au sein de la population. Peu de variations sont observées en fonction du moment de la journée (jour, soir ou nuit) où on leur demande s'ils se sentent en sécurité.

Les résultats du sondage mettent en lumière que « les moyens de transport offerts dans la Ville de Repentigny sur le territoire de la municipalité sont également perçus comme sécuritaires par les utilisateurs, notamment les transports en commun et les taxis. » Il ressort du sondage que « les citoyens sont majoritairement d'avis que les espaces publics de la ville (centres commerciaux, complexes communautaires ou parcs) offrent des environnements sécuritaires. »

Les quelque 100 jeunes rencontrés dans le cadre de la démarche de consultation mené en juin 2012 par l'organisme L'Avenue, justice alternative se sentent majoritairement en sécurité dans les différents milieux de vie ou les lieux qu'ils fréquentent, en particulier l'école. Ils sont sensibles à différents phénomènes tels l'intimidation ou la toxicomanie mais très peu d'entre eux sont directement affectés par ces problématiques.

L'ensemble de ces données témoignent de qualité de la sécurité sur le territoire de Repentigny. Les autorités municipales sont toutefois conscientes du défi de maintenir et de développer cette sécurité au quotidien. Elles entendent faire preuve de leadership à cet égard et ne pas ménager les efforts afin d'assurer à toutes et à tous un milieu de vie paisible et sûr. La municipalité mobilisera toute son organisation vers l'atteinte de cet objectif et elle misera sur la concertation avec les partenaires et sur l'engagement citoyen. Elle pourra s'appuyer sur des acquis importants qui traduisent la préoccupation de longue date de la Ville de Repentigny pour la sécurité et la prévention.

Rappelons que la municipalité s'est dotée d'une Politique sur la famille et les aînés qui comporte un important volet sur la sécurité. Le Service de police mène depuis plusieurs années des programmes de prévention auprès des jeunes, des aînés et des automobilistes. Il en est de même du Service de prévention et de lutte contre les incendies en matière de prévention des sinistres. La priorité est accordée à la sécurité dans les parcs, terrains de jeux et piscines par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Une campagne de communication sur la sécurité a été menée au cours des deux dernières années. Un programme de protection du voisinage est en place depuis 20 ans et une dizaine d'organismes communautaires œuvrent dans le domaine de la prévention et de la réinsertion sociale.

Le récent sondage Léger Marketing sur la sécurité urbaine, les échanges lors du Forum sur la sécurité urbaine, la consultation menée auprès des jeunes et les suggestions faites par les employés municipaux ont mis en lumière l'importance accordée aux éléments suivants en matière de sécurité :

- L'aménagement urbain
(conception et entretien des voies de circulation et des pistes cyclables, éclairage, propreté).
- La gestion des lieux publics
(surveillance, sécurité lors des grands événements et présence policière).
- Les services offerts aux jeunes
(transport en commun, culture, sports et loisirs).
- Les comportements responsables
(respect du Code de la route, des règlements municipaux et courtoisie).
- L'engagement citoyen
(information à la population et participation à des activités de prévention à l'échelle des quartiers).
- La contribution des différents acteurs institutionnels, communautaires et du secteur privé.

Dans son approche, la Ville de Repentigny prendra également en compte l'évolution des tendances socio- démographiques sur son territoire. Parmi celles-ci, mentionnons :

- Une forte hausse de la population âgée de 65 ans et plus, croissance qui s'est établie à plus de 34% entre 2006 et 2011.
- La présence dans plusieurs quartiers d'une cohorte importante d'enfants et de jeunes au sein des familles.
- Une augmentation du nombre de personnes vivant seules, en particulier du nombre de femmes vivant seules qui s'est accru de près de 40% entre 2001 et 2006.
- La diversité croissante de la population au plan ethnoculturel.

Enfin, Repentigny entre dans une phase de redéploiement et la revitalisation urbaine, ce qui crée un contexte propice à l'intégration de la sécurité en tant qu'élément transversal dans la planification urbaine dans une perspective de développement durable et humain.





Le but et les objectifs de la politique

Le but de la Politique de sécurité urbaine est de doter Repentigny d'un outil et d'un cadre d'intervention afin de canaliser les efforts pour que ses citoyennes et ses citoyens puissent s'épanouir dans un milieu de vie exceptionnel au plan de la sécurité. À travers cette politique, la municipalité vise à préserver le haut niveau de sécurité ressenti par les citoyennes et les citoyens, à maintenir la criminalité à son plus niveau possible et à atteindre l'excellence en matière de sécurité routière.

De manière plus spécifique, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Renforcer la sécurité dans toutes les dimensions de l'aménagement urbain, incluant la conception et l'entretien des voies de circulation (rues, trottoirs, sentiers pédestres et pistes cyclables) ainsi que la conception et la gestion des espaces et des lieux publics.
- Adapter les services offerts par la municipalité, entre autres en matière de sports, de loisirs et de culture, dans le but de contribuer encore davantage à favoriser l'inclusion sociale et à prévenir la marginalisation, notamment des jeunes, des aînés et des personnes vivant seules.
- Favoriser la responsabilisation et l'engagement des citoyens à l'égard de la sécurité dans leur milieu de vie, notamment par l'adoption de comportements civiques et sécuritaires et par la participation à des activités de prévention à l'échelle de leur quartier.
- Mobiliser les partenaires institutionnels et communautaires autour d'une action concertée en faveur de la sécurité et de la prévention, dans le cadre d'une approche qui permettra de mettre en valeur et de coordonner les expertises et les ressources des différents intervenants.

La Politique de sécurité urbaine s'inscrit dans le cadre plus large des orientations stratégiques de la Ville de Repentigny. Elle contribuera au développement de la qualité de vie et à renforcer l'attractivité du territoire aux plans social, économique et culturel. Dans ce contexte, la municipalité souhaite par le biais de la politique réitérer l'importance qu'elle accorde à la sécurité et prendre l'engagement d'aborder cet enjeu dans une perspective globale et intégrée.

Ainsi, la Ville de Repentigny :

- Réaffirme l'importance de la sécurité pour la qualité de vie sur son territoire, pour son développement durable, pour son activité économique, pour sa cohésion sociale et pour sa vitalité civique.
- Exprime sa volonté d'adopter une approche proactive en matière de sécurité permettant de suivre l'évolution des tendances et de mieux comprendre les enjeux en vue d'initier les adaptations nécessaires et de favoriser la prévention.
- Continuera de renforcer ses capacités d'analyse des phénomènes liés à la criminalité et à l'insécurité sur son territoire.
- S'engage à considérer la sécurité comme un élément transversal dans toutes les stratégies, programmes et projets relatifs à la planification urbaine, notamment dans l'élaboration des orientations en matière d'aménagement et des dispositions normatives qui en découlent.
- Prend l'initiative de mobiliser l'ensemble des services municipaux, de mettre en valeur leur contribution à la sécurité urbaine et de favoriser la coordination des interventions des différents acteurs municipaux sur le terrain.
- Entend, sous l'égide de la direction générale de la municipalité, arrimer et coordonner la politique de sécurité urbaine avec les autres politiques municipales, notamment celle sur la famille et les aînés qui comporte déjà un volet sur la sécurité.
- Mettra en place une stratégie de communication et poursuivra les actions déjà initiés à cet égard dans le but de faire connaître et de promouvoir, entre autres par les nouveaux moyens de communications, tous les aspects de la Politique de sécurité urbaine, et ce, tant au sein de l'organisation municipale qu'auprès de la population en général.



Rendez-vous estival de Le Gardeur. Photo ©Roger Lacoste

Les orientations et les priorités d'action

La Politique de sécurité urbaine se veut un catalyseur permettant d'orienter et de coordonner les efforts afin de rendre les milieux de vie plus sûrs. Elle offrira un cadre de référence pour que cette démarche se traduise par des interventions concrètes et ciblées. Dans cette perspective, la Ville de Repentigny a été et continuera d'être à l'écoute de ses citoyennes et de ses citoyens, de ses partenaires et de ses employés. Le sondage Léger Marketing, le Forum sur la sécurité urbaine, les sessions de sensibilisation destinées au personnel municipal et les échanges avec les jeunes ont été autant d'occasions pour l'ensemble des acteurs de s'exprimer, de faire connaître des préoccupations et de proposer des pistes d'action.

Cette riche réflexion a permis de préciser quatre grandes orientations à privilégier :

1. L'amélioration de la sécurité sur les voies de circulation et dans les espaces publics.
2. Le renforcement des actions et des programmes municipaux de nature à favoriser l'intégration sociale et la prévention.
3. La promotion du civisme, de la responsabilisation et de l'engagement citoyen.
4. La concertation et le partenariat avec les autres institutions, les organismes communautaires et le secteur privé.

Pour chacune de ces orientations, des priorités d'action ont été identifiées.

Orientation 1

L'amélioration de la sécurité sur les voies de circulation et dans les espaces publics

La sécurité lors des déplacements à l'intérieur d'une municipalité et dans les lieux publics fréquentés est une composante essentielle de milieux de vie sûrs. Aller à l'école, se rendre au travail, emprunter un sentier pédestre ou une piste cyclable, se déplacer pour aller à l'épicerie, magasiner ou recevoir des services, se détendre dans un parc, dans un terrain de jeux ou à la piscine, assister à des événements publics sont autant des gestes posés tous les jours par l'ensemble des personnes et des familles. La qualité et l'entretien des différentes voies de circulation, la conception et l'aménagement sécuritaire des espaces publics ainsi que la sécurité lors des grands événements contribuent fortement au sentiment de sécurité.

Priorités d'action

- L'aménagement, la signalisation et la surveillance dans les zones scolaires.
- L'aménagement et la signalisation sur certaines grandes artères pour renforcer l'apaisement de la circulation, favoriser la fréquentation des commerces et assurer la sécurité des piétons.
- Le renforcement de la sécurité des piétons et des cyclistes sur les voies publiques par l'aménagement, la signalisation et le marquage des voies.
- L'amélioration de l'éclairage par le biais du réaménagement urbain, de l'engagement citoyen et d'interventions spécifiques dans les endroits névralgiques et en fonction de situations particulières, en consultation avec les citoyens et dans le respect de la Politique environnementale de la municipalité.
- Le renforcement des aspects sécuritaires et de la présence et de la surveillance dans les parcs et autres lieux publics.
- L'examen des moyens d'accroître la sécurité par l'entretien des sentiers pédestres et des pistes cyclables et par l'aménagement et l'entretien des équipements de jeux.

Orientation 2

Le renforcement des actions et des programmes municipaux de nature à favoriser l'intégration sociale et la prévention

L'intégration sociale est un enjeu qui interpelle l'ensemble des acteurs municipaux, institutionnels et communautaires. Elle permet de contrer des facteurs de risque qui peuvent mener à la marginalisation et à l'isolement, et parfois, à la délinquance et à la victimisation. Une municipalité par ses programmes de sports, de loisirs et de culture, par son soutien à la vie communautaire et par ses programmes de prévention de la criminalité est en mesure de contribuer de manière importante à l'inclusion et à la participation de l'ensemble des membres de la collectivité, entre autres les jeunes, les aînés et les personnes vivant seules. Dans cette perspective, la revue et l'adaptation des services offerts, des activités privilégiées et des collaborations avec les organismes du milieu est une avenue à retenir afin de répondre le mieux possible aux besoins de la population.

Priorités d'action

- L'examen, en consultation avec les jeunes et les organismes du milieu, de l'offre de services municipale en matière de sports, de loisirs et de culture en vue de la bonifier et de l'adapter pour rejoindre davantage les jeunes et favoriser leur participation.
- L'étude de la possibilité de doter la municipalité d'un nouvel équipement récréatif dont la conception et la gestion se feraient en collaboration avec les jeunes usagers.
- La prise en compte des attentes des jeunes dans la programmation du futur Espace culturel.
- La revue et le renforcement des programmes et des activités mis de l'avant par la municipalité et ses partenaires afin de favoriser l'inclusion sociale des aînés et des personnes vivant seules.
- La promotion et la mise en œuvre, en collaboration avec les intervenants institutionnels et communautaires, d'activités et de projets intergénérationnels et interculturels visant à rapprocher les jeunes, les familles et les aînés.

Orientation 3

La promotion du civisme, de la responsabilisation et de l'engagement citoyen

La sécurité est un enjeu important pour toute municipalité et la Ville de Repentigny entend déployer tous les efforts afin de maintenir et développer des milieux de vie sûrs sur son territoire. Toutefois, la sécurité est aussi l'affaire de tous. Elle repose en grande partie sur l'adoption par les citoyennes et les citoyens de comportements sécuritaires et responsables. Le respect du Code de la route, la courtoisie au volant, le respect des règlements municipaux et la résolution pacifique des conflits de voisinage est un élément essentiel de cette sécurité au quotidien. La sécurité peut également être renforcée à l'échelle des quartiers par la participation des résidents et des commerçants à des activités d'information et de prévention. Un tel engagement contribue à la vitalité civique, au développement du tissu communautaire et à la qualité des milieux de vie.

Priorités d'action

- La revue de l'ensemble de la réglementation municipale afin de l'adapter aux besoins et d'en faciliter l'application.
- L'intensification de l'information quant à l'importance de respecter la réglementation municipale, notamment en ce qui a trait au bruit et aux autres nuisances.
- La sensibilisation des citoyens quant aux consignes de sécurité et aux plans d'évacuation lors des grands événements et/ou lors de catastrophes et de sinistres majeurs.
- L'intensification des efforts de sensibilisation et de contrôle quant au respect du Code de la route, à la courtoisie au volant, au respect des automobilistes à l'égard des piétons et des cyclistes et aux comportements sécuritaires à adopter par ces derniers.
- La mise en place d'un programme de reconnaissance des comportements civiques.
- L'examen, avec la participation des citoyens intéressés, des moyens de relancer et d'élargir les programmes de surveillance de quartiers.
- La mise en place d'activités d'information, de consultation et d'appropriation des milieux de vie afin de favoriser l'engagement citoyen.

Orientation 4

La concertation et le partenariat avec les autres institutions, les organismes communautaires et le secteur privé

Le développement durable d'une municipalité et son dynamisme économique et social est le résultat d'une action concertée de toutes les institutions, des organismes communautaires et du secteur privé qui sont appelés à partager une vision stratégique de son avenir et à contribuer à concrétiser cette vision dans leurs domaines d'intervention. Il en est de même en matière de sécurité et de prévention où les différents partenaires ont tous un apport et une expertise à apporter à la construction de cette sécurité collective. La municipalité, en plus des actions spécifiques dans ses champs de compétence, peut jouer un rôle clé dans la mobilisation et la concertation des différents acteurs et peut favoriser le développement du partenariat ainsi que la coordination et la complémentarité des programmes et des interventions sur le terrain.

Priorités d'action

- La tenue, sous la présidence de la commission de la Sécurité urbaine, d'une rencontre de travail annuelle avec les partenaires institutionnels, communautaires et du secteur privé afin d'échanger sur les enjeux en matière de sécurité urbaine et d'explorer des pistes d'action communes.
- La promotion et la mise en valeur par la municipalité des organisations communautaires dont le mandat est en lien avec la sécurité urbaine et la prévention de la criminalité.
- L'intensification du partenariat entre la municipalité et ces organisations communautaires dans le cadre de projets conjoints mettant à contribution l'expertise de ces groupes.



Mise en œuvre et suivi de la politique

La Ville de Repentigny s'engage à mettre en œuvre et à assurer le suivi de la Politique de sécurité urbaine au sein de l'organisation municipale et auprès de ses partenaires. La mise en œuvre de la politique se fera graduellement au cours des prochaines années. Elle sera étroitement coordonnée avec les autres politiques municipales déjà en place et s'insèrera dans la vision stratégique de développement de la municipalité. La politique sera adaptée en fonction des besoins et de l'évolution des différents enjeux en matière de sécurité.

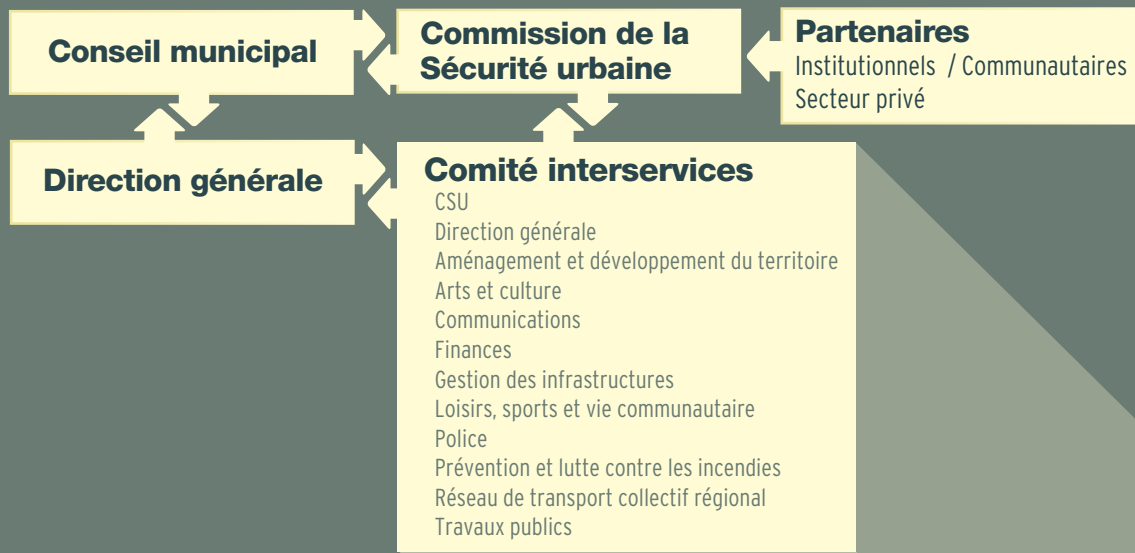
Afin de donner l'impulsion nécessaire à la Politique et d'en assurer le suivi, la municipalité recommandera au conseil municipal de modifier l'appellation de la commission de la Sécurité publique pour celle de commission de la Sécurité urbaine et de lui confier le mandat suivant :

- Assurer le suivi de la Politique de sécurité urbaine et faire rapport annuellement au conseil municipal sur sa mise en œuvre.
- Coordonner et présider une rencontre annuelle de travail avec les partenaires institutionnels, communautaires et du secteur privé afin d'échanger sur les enjeux en matière de sécurité urbaine.
- Identifier des orientations en vue de la préparation du plan d'action annuel de mise en œuvre de la Politique de sécurité urbaine.
- Assurer le suivi et le traitement adéquat des dossiers touchant la circulation.

De façon plus spécifique, la Ville de Repentigny s'engage à :

- Adopter un plan d'action annuel afin de concrétiser et de mettre en œuvre graduellement les différentes orientations et priorités énoncées dans la politique.
- Mettre sur pied un comité interservices qui relèvera de la direction générale de la municipalité et qui sera chargé à l'interne du suivi de la politique, de la préparation du plan d'action annuel et de la coordination des actions en découlant.
- Assurer la tenue de consultations ponctuelles avec des citoyens, les employés municipaux et les partenaires institutionnels, communautaires et du secteur privé afin de mesurer l'impact de la politique et d'en préciser au besoin les orientations.
- Développer et mettre en œuvre un plan de communication récurrent visant tant l'ensemble des employés municipaux que la population en général.

Politique de sécurité urbaine : processus de mise en œuvre et de suivi



POLITIQUE DE SÉCURITÉ URBAINE







Conclusion

La Ville de Repentigny offre un milieu de vie exceptionnel à ses citoyennes et ses citoyens. Cette qualité de vie repose à la fois sur l'excellence des services qu'elle offre à sa population mais aussi sur l'articulation forte d'une vision de son développement. Notre municipalité est proactive et à l'affût des évolutions, elle vise à maîtriser les enjeux liés à son développement et elle se projette dans l'avenir. La Politique de sécurité urbaine s'inscrit en droite ligne dans cette perspective. Elle appelle à l'engagement des citoyennes et des citoyens, des employés municipaux et de l'ensemble des acteurs institutionnels, communautaires et du secteur privé. Elle se traduira par un cadre de vie plus harmonieux, elle favorisera l'inclusion sociale et elle stimulera l'esprit civique. La politique apportera une contribution unique à la concrétisation de la vision d'avenir de notre municipalité en favorisant le maintien et la croissance de milieux de vie sûrs et paisibles.

Remerciements

La Ville de Repentigny tient à remercier sincèrement toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont accepté de répondre au sondage mené par la firme Léger Marketing. Elle témoigne de sa gratitude aux personnes et aux représentants d'organismes qui ont pris part au Forum sur la sécurité urbaine en échangeant leurs points de vue et en formulant de nombreuses propositions. Elle apprécie la contribution des jeunes dans le cadre de la consultation menée auprès d'eux grâce à la collaboration de l'organisme L'Avenue, justice alternative qu'elle remercie. La municipalité remercie également tous ses employés qui ont apporté leur énergie et leur expertise à l'élaboration de la politique, ceux qui ont participé aux différentes sessions de sensibilisation et ceux qui nous ont fait part de leurs suggestions. La Politique de sécurité urbaine reflète la richesse de cette réflexion collective.



Comité de coordination

Raymond Hénault, conseiller municipal et président de la commission de la Sécurité urbaine

Sylvie Bouchard, directrice du Service des travaux publics

Helen Dion, directeur du Service de police

Comité de travail

Raymond Hénault, conseiller municipal et président de la commission de la Sécurité urbaine

Francine Payer, conseillère municipale et membre de la commission de la Sécurité urbaine

Dominique Longpré, directeur général adjoint

Sylvie Bouchard, directrice du Service des travaux publics

Helen Dion, directeur du Service de police

Charles Renaud, directeur du Service de la gestion des infrastructures

Michel Perreault, directeur-adjoint du Service de police

Daniel Galarneau, directeur-adjoint du Service des travaux publics

Isabelle Champagne, chef de division–Communautaire au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

Vivianne Joyal, chef de division–Urbanisme au Service de l'aménagement et du développement du territoire

Mario Latour, chef de division–Stratégies et tactiques au Service de protection et de lutte contre les incendies

Alain Poirier, chef de division–Sports au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

Véronique Goyette, conseillère en communication et relations publiques au Service des communications

Pascal Saint-Denis, consultant

Claude Vézina, consultant





POLITIQUE DE SÉCURITÉ URBAINE



ville.repentigny.qc.ca

 Repentigny
S'épanouir